

Payer vos cotisations via le prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA par la DSN est une action volontaire du déclarant, qui doit chaque trimestre générer un « bloc de versement » et un « composant de versement » par contrat.

Pour être prélevé, il convient donc de paramétrer votre logiciel de paie dans la rubrique : S21.G00.20.010 intitulé « Mode de paiement » le code 05 correspondant à « prélèvement SEPA interentreprises ».

Pour que Generali puisse effectuer le prélèvement, il convient que vous nous fassiez parvenir à l'adresse Contact.DSN.Niveau2@generalif.fr un mandat de prélèvement complété de vos coordonnées bancaires, daté et signé. Ce mandat est à remettre à Generali ainsi qu'à votre organisme bancaire.

La périodicité mensuelle de la DSN n'emporte pas de conséquences sur la périodicité des paiements de cotisations via la DSN, qui reste, conformément aux conditions générales de votre contrat, **trimestrielle** chez Generali.

Points d'attention ...

Ne rien inscrire dans la rubrique S21.G00.55.002 « Type de population » ; à ne pas confondre avec le « code population » figurant sur la fiche de paramétrage DSN en ligne sur le portail Net-Entreprises.

Attention: Les régularisations sur trimestres antérieurs, ne peuvent pas être réglées sur le trimestre en cours.

Il convient de régulariser vos trimestres antérieurs en nous faisant parvenir un virement.

Guide de paramétrage prélèvement SEPA

Contrats collectifs : prévoyance, santé et retraite



Bloc S21.G00.20 – Versement OPS – Recouvrement trimestriel

Référence DSN	Libellé DSN	Paramétrage	Exemple
S21.G00.20.001	Identifiant organisme de protection sociale	Code organisme	AGEN01
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	Ne pas renseigner	-
S21.G00.20.003	BIC	Coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel sera effectué le prélèvement	
S21.G00.20.004	IBAN	Coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel sera effectué le prélèvement	
S21.G00.20.005	Montant du versement	Montant total des cotisations de votre contrat GENERALI	1 500,00€
S21.G00.20.006	Date de début de la période de rattachement	Date de début de la période au titre de laquelle les cotisations ont été établies	20210101
S21.G00.20.007	Date de fin de la période de rattachement	Date de fin de la période au titre de laquelle les cotisations ont été établies	20211231
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	Ne pas renseigner	-
S21.G00.20.010	Mode de paiement	Code « 05 » : « prélèvement SEPA interentreprises »	05
S21.G00.20.011	Date de paiement	X trimestres	1602202 1
S21.G00.20.012	SIRET payeur	Si établissement payeur différents : ne pas renseigner Sinon, saisissez les 14 chiffres du SIRET du payeur	

Bloc S21.G00.55 – Composant de versement par contrat

Référence DSN	Libellé DSN	Paramétrage	Exemple
S21.G00.55.001	Montant versé	Montant total du versement trimestriel affecté au contrat Prévoyance, Santé ou Retraite en S21.G00.55.03	1 500,00 €
S21.G00.55.002	Type de population	Ne pas renseigner	-
S21.G00.55.003	Code d'affectation	Référence du contrat auquel se rattache ce composant	Votre numéro de contrat
S21.G00.55.004	Période d'affectation	Saisissez la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant	2021T04

Generali Vie
Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances – 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculée au registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Payer vos cotisations via le prélèvement SEPA

Les Règles de prélèvement:

Generali procède au prélèvement dès lors que:

- Vos flux DSN ont bien été réceptionnés
- Le statut du contrat est en cours
- Le montant total des cotisations déclarées du trimestre en cours est égal au montant du bloc versement.
- La Modalité de cotisation est en prélèvement, «05- Prélèvement SEPA»

Exemple: Déclarations attendues au titre du 4^{ème} trimestre 2021

Mois de déclaration	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
Cotisations individuelles	Cotisation 10/2021 (1)	Cotisation 11/2021 (2)	Cotisation 12/2021 (3)
Période d'affectation S21.G00.55.004			2021T04
Montant versé S21.G00.55.001			(1) + (2) + (3)

Les cotisations seront prélevées à échéance trimestrielle

Echéances des prélèvements 2021:

Périodes	1T2021	2T2021	3T2021	4T2021
Dates	Mi-mai 2021	Mi-Août 2021	Mi-Novembre 2021	Mi-Février 2022


Régulariser vos cotisations sur trimestres antérieurs

Il convient de régulariser vos trimestres antérieurs en nous faisant parvenir un virement ou en nous demandant un remboursement.

Lors de votre règlement par **virement**, il est impératif d'indiquer dans le libellé de votre virement le ou les N° de contrat(s) concernés et de nous adresser un mail reprenant le ou les N° de contrat(s) concerné(s), le(s) trimestre(s) réglé(s) et la preuve de paiement à l'adresse mail ci-dessous. Cela nous permettra d'affecter rapidement les fonds envoyés.

En cas de demande de **remboursement**, nous vous remercions de nous adresser un mail reprenant le ou les N° de contrat(s) et le(s) trimestre(s) concerné(s) ainsi que le détail de la régularisation.

[Adresse mail: Encaissement.DirectPrevoyanceSanteCollective@generali.fr](mailto:Encaissement.DirectPrevoyanceSanteCollective@generali.fr)

	IDENTIFICATION BANCAIRE			
<i>Cadre destiné au destinataire</i>				
<i>Titulaire du compte</i>				
Generali VIE Prevoyance Collective				
<i>Identification nationale - Relevé d'Identité Bancaire</i>				
SOCIETE GENERALE PARIS INVESTISSEURS				
banque	guichet	numéro de compte	clé	
30003	03391	00050022088	20	
<i>Identification internationale</i>				
IBAN	FR76 30003 03391 00050022088 20			
Adresse Swift (Code BIC) :			SOGEFRPP	

Calculer le montant des cotisations Santé par salarié

Le montant de la cotisation mensuelle pour un salarié est dû au prorata du temps de présence relativement à la date d'entrée / sortie soit :

Plafond mensuel de la Sécurité Sociale x Taux figurant sur votre fiche de paramétrage x Taux de présence dans le mois

Exemple	Mois déclaré	Date de début de contrat de travail	Date de fin de contrat de travail	Taux de présence	Taux de cotisation	PMSS 2019	Cotisation mensuelle
Ex 1	Janvier	01/01/2019	-	$\frac{31}{31} = 1$	1%	3 377 €	$3\,377 \times 1\% \times 1 = 33,77 \text{ €}$
Ex 2	Janvier	01/01/2019	26/01/2019	$\frac{26}{31} = 0,8387$	1%	3 377 €	$3\,377 \times 1\% \times 0,8387 = 28,32 \text{ €}$
Ex 3	Février	01/01/2019	17/02/2019	$\frac{17}{28} = 0,6071$	1%	3 377 €	$3\,377 \times 1\% \times 0,6071 = 20,50 \text{ €}$
Ex 4	Mars	01/01/2019	12/03/2019	$\frac{12}{31} = 0,3871$	1%	3 377 €	$3\,377 \times 1\% \times 0,3871 = 13,07 \text{ €}$
Ex 5	Avril	12/04/2019	-	$\frac{18}{30} = 0,6000$	1%	3 377 €	$3\,377 \times 1\% \times 0,6000 = 20,26 \text{ €}$

Points d'attention ...



La **périodicité** du règlement de vos cotisations reste **trimestrielle** chez Generali alors qu'elle est signalée comme mensuelle dans les nouvelles fiches de paramétrage ;



Le **code population** rattaché à l'affiliation est à reprendre dans le paramétrage de la DSN uniquement s'il est indiqué dans la fiche de paramétrage, sinon il ne faut pas le renseigner.



Ne rien inscrire dans la rubrique S21.G00.55.002 « Type de population » ; à ne pas confondre avec le « code population » figurant sur la fiche de paramétrage DSN en ligne sur le portail Net-Entreprises.



Attention: Les régularisations sur trimestres antérieurs, ne peuvent pas être réglées sur le trimestre en cours.
Il convient de régulariser vos trimestres antérieurs en nous faisant parvenir un virement.



Votre Numéro d'identifiant de télépaiement est dorénavant mentionné sur votre Facture. Si besoin, n'hésitez pas à modifier les données pré saisies sur le bordereau. Avant de pouvoir valider ce dernier, nous vous invitons à remplir chaque champs ; pour ceux sans effectif, merci de les saisir à ZERO